

Extrait d'acte de naissance

Prime à l'internat

Mis à jour le 13 avril 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Les familles dont les enfants suivent une scolarité en internat (au collège ou au lycée) peuvent recevoir sous condition la prime à l'internat.

Bénéficiaires

Cette prime est destinée à tous les élèves boursiers nationaux qui sont scolarisés en internat (au collège ou au lycée), y compris ceux inscrit en *internat de la réussite*.

Démarche à réaliser

La prime est attribuée de façon automatique, la famille n'aura donc aucun dossier à effectuer.

Montant

* **Cas 1** : Année 2016-2017

La prime est d'un montant forfaitaire annuel de 258 € pour l'**année scolaire 2016-2017**.

* **Cas 2** : Année 2017-2018

La prime est d'un montant forfaitaire annuel de 258 € pour l'**année scolaire 2017-2018**.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg

À noter : la prime est attribuée en 3 fois, en déduction de la facture des frais de pension.

Voir aussi...

- **Bourse de lycée (particuliers)**
-

Bourse des collèges (particuliers)

Où s'adresser ?

Références

- Code de l'éducation : articles D531-42 à D531-43 - Prime à l'internat
- Arrêté du 22 mars 2016 fixant le montant de la prime à l'internat à compter de l'année scolaire 2016-2017
- Note de service relative aux bourses de l'enseignement secondaire agricole pour l'année 2016-2017



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F1886>